Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 42

Réunion du mardi 10 mai 2022
Présents : MM. JEREMIASCH, DENIS, LAWSON, HAMZA, GODEFROY, ALEXANDRE, ORTUNO, DJELLAL.
Assiste : M. FLEURY (service des compétitions)

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

IGNY – COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRULES N°2 – NNI 91 312 01 02
Cette installation sportive était classée en Niveau T6 jusqu'au 17/05/2017.
Installation visitée par M. BOISNOIR et GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 07/10/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 07/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 10/05/2032.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

DEUIL LA BARRE – STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN N°2 – NNI 95 197 01 02
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 05/05/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 200 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/05/2024.

VELIZY VILLACOUBLAY – STADE JEAN DE NEVE – NNI 78 640 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 23/06/2017.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 02/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 05/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 163 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.37.
- Facteur d'uniformité : 0.55.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 10/05/2024.

MAGNY LES HAMEAUX – STADE JACQUES ANQUETIL N°1 – NNI 78 356 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 04/06/2017.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 09/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 22/04/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 142 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.37.
- Facteur d'uniformité : 0.51.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 10/05/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LOUVRES – STADE SYLVAIN BARISSEL N°2 – NNI 95 351 01 02

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage ainsi que des document transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain (avec 4 mâts, 20m de hauteur, équipés chacun de 4 projecteurs KERIS de 1548 w)
- Etude d'éclairement (par ECLATEC SAS)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 252 lux
- Facteur d'uniformité : 0,75
- Rapport Emin/Emaxi : 0,55
- Eblouissement (Glare Rating) : GR max = 45

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

AUVERS SUR OISE – STADE STEPHANE DIAGANA 1 – NNI 95 039 01 01

Cette installation sportive est classée en niveau T5 jusqu'au 17/08/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réfection de la pelouse, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Note d'intention de rénovation de la pelouse.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires
- Plan général de l'installation sportive.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable à la réfection de la pelouse avec un classement en niveau T5.

YERRES – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 91 691 02 02

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Un plan de situation des terrains.
- Un plan du terrain.
- Etude d'éclairement (OSMOSE ingénierie).

Au regard des éléments transmis :

- Implantation de 4 mâts de 18m de hauteur, à 4m50 de la ligne de touche, équipés de 3 projecteurs LED avec une puissance de 1400 Watts.
- Eclairement moyen horizontal : 175 Lux
- Facteur d'uniformité : 0,81
- Rapport Emin/Emax : 0,65

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in-situ soient conformes.

LESIGNY – STADE DE MAISON BLANCHE N°1 – NNI 77 249 01 01

Cette installation sportive est classée en niveau T4 jusqu'au 13/01/2028.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T4 SYN.

LESIGNY – STADE DE MAISON BLANCHE N°1 – NNI 77 249 01 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain
- Etude d'éclairement (du 20/10/2021 OSMOSE)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 199 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,60

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage en niveau E6.

4. DIVERS